



Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	11/06/2024
Certifié exécutoire le	18/06/2024
Date d'affichage	28/06/2024
Envoyé en préfecture le	03/07/2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, , COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représentée), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : Pierre PEYRAMAURE.

83-2024 BIODECHETS et mise en œuvre opérationnelle du PLPDMA

Le Président rappelle la validation du Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et propose de lancer la première action dès 2024 consistant à installer des sites de compostage partagés dans les communes et recruter un demi poste sur le budget déchets de « guide composteur » Il précise que ces opérations ne démarreront que suite à des aides concrètes et validées par les partenaires financiers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 36 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, décide :

- De valider un démarrage du PLPDMA sur les actions décrites ci-dessus
- D'établir les plans de financements prévisionnels suivants

PLAN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENTS				
Désignation	Montant HT	Cofinancier FONDS VERT (55%)	Cofinancier Région Nouvelle Aquitaine (55% du reste à charge)	Cofinancier Communauté de communes
Composteurs individuels (avec bioseaux, guide du compostage)	40 115,79 €		22 063,68 €	18 052,11 €
Zones de compostage partagé	34 175,25 €	18 796,39 €	8 543,81 €	6 835,05 €
TOTAL OPERATION	74 291,04 €	18 796,39 €	30 607,50 €	24 887,16 €

Choix 2 : Embauche d'un maître composteur à mi-temps sur 3 ans

Désignation	Montant	Financier FONDS VERT		Cofinancier Communauté de communes
		Taux ou enveloppe	Montant financé	
Actions de communication, sensibilisation sur le compostage	15 000,00 €	70,00%	10 500,00 €	4 500,00 €
Formation (guide composteur et maître composteur) de la personne embauchée	4 221,00 €	55,00%	2 321,55 €	1 899,45 €
Salaire chargé d'un maître composteur	54 000,00 €	15000€/an	45 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL OPERATION	73 221,00 €		57 821,55 €	15 399,45 €

- D'autoriser le président à solliciter les partenaires financiers, à prendre des arrêtés modificatifs sur le plan de financement en cas de besoin, de signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait à Treignac le 27/06/2024
Le Président, Philippe JENTY

